

Règlement CE N° 640/2009 avec modification EU 4/2014

En accord avec le règlement de la Commission Européenne N° 640/2009, à partir du 1er janvier 2015 Almeco fournira tous ses ventilateurs avec des moteurs IE2 et des moteurs IE3 à partir de 7,5 kW.

Contexte

La Directive Européenne 2005/32/CE établit un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception pour des produits utilisant de l'énergie. Onze produits (comme l'éclairage domestique, les télévisions, ...) ont été sujets à règlements mettant cette directive en application. Le but est d'économiser 222 TWh par an d'ici 2020 (ce qui représente 8% de la consommation de l'UE en 2007).

Mise en oeuvre pour les moteurs électriques

Le règlement CE N° 640/2009 met en oeuvre la Directive 2005/32/CE pour les moteurs électriques. Ce règlement remplace l'accord volontaire précédent entre les concepteurs de moteurs de la Commission Européenne.

But

Economies d'électricité de 135 TWh en 2020




Application

- Moteurs triphasés à cage d'écurueil (50 et 60 Hz)
- 2, 4 et 6 pôles
- Vitesse unique
- Tension nominale jusqu'à 1000V
- Puissance nominale entre 0,75 kW et 375 kW
- Fonctionnement continu (S1)

Ne s'appliquera pas aux moteurs

- Immérgés dans un liquide
- Ne pouvant pas être testés indépendamment de l'assemblage
- Fonctionnant à une altitude supérieure à 4000m au dessus du niveau de la mer
- Fonctionnant dans un lieu où une température de l'air se situe hors de l'intervalle (-30°C; +60°C) ou dans un lieu où la température de fonctionnement maximale est supérieure à 400°C
- Dans des atmosphères potentiellement explosives (ATEX)
- Étant des moteurs-freins

Définitions

IE3		Efficacité Premium (similaire au NEMA Premium EPEAct (US))
IE2		Haute Efficacité (similaire à eff1 et au EPEAct High Efficiency (US))
IE1		Efficacité Standard (similaire à eff2)

Exigences et calendrier

- À partir du 16 juin 2011: Les moteurs devraient être au moins d'un niveau d'efficacité IE2
- À partir du janvier 2015: Les moteurs entre 7,5 et 375 kW devraient être au moins d'un niveau d'efficacité IE3, ou IE2 couplé à un variateur de vitesse
- À partir du 1 janvier 2017: Les moteurs entre 0,75 et 375 kW devraient être au moins d'un niveau d'efficacité IE3, ou IE2 couplé à un variateur de vitesse

Avenir

La Directive 2005/32/CE (produits utilisant de l'énergie) a été remplacée par la nouvelle Directive 2009/125/CE (produits liés à l'énergie). Dans cette directive, une nouvelle gamme de dix produits a été définie avec un potentiel d'économies attendues de 20% de leur consommation. Les ventilateurs, entraînés par des moteurs dont la puissance électrique d'entrée est comprise entre 125 W et 500 kW, sont l'un de ces produits. Le règlement 327/2011/CE de la Commission Européenne définit les niveaux d'efficacité énergétique minimale pour différents types de ventilateurs. En 2013 Almeco a déjà pris action pour être conforme à la première série de critères de rendement. À partir du 1er janvier 2015, la gamme d'Almeco est aussi adaptée à l'ensemble des critères de rendement plus stricts.